

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Ouueb-Farid OUARTI
FPH Technicien supérieur 1^{ère} classe
Responsable des Services généraux
Unité d'Accueil d'urgence et centre maternel
Service Départemental d'accueil diversifié enfance
Direction des Offres d'accueil
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur OUARTI, FPH Technicien supérieur 1^{ère} classe, en qualité de Responsable des Services généraux, au sein de l'Unité d'Accueil d'urgence et centre maternel, à compter du 8 septembre 2025,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur OUARTI, FPH Technicien supérieur 1^{ère} classe, Responsable des services généraux, au sein de l'Unité d'Accueil d'urgence et centre maternel à l'effet de signer :

- les correspondances ou décisions n'entraînant pas d'incidence financière supérieure à 3 000 € HT relatif au budget de l'unité.

à l'exception :

- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur OUARTI, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur OUARTI, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 13 OCT. 2025
et de sa publication ou notification le 14 OCT. 2025